

PROCES VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LUTRY

Séance du lundi 4 mai 2020
Présidence de M. Alain Amy

La séance est convoquée à 20h00 dans la Salle du Grand-Pont à Lutry.
Y compris le Président, 71 Conseillères et Conseillers répondent à l'appel.

Excusés: Mmes Françoise Grétilat, Mical Rappaz, Kristin Rossier,
MM. André Christinat, Gilles Cottet, Alfredo D'Agostino, Bernard Hagin,
Daniel Ochs, Claude Perret, Jean-Marc Pilloud, Cédric Schaer, Christophe
Sonderegger
Absents : Vincent Aeby, Yves Chaperon

Le quorum étant atteint, **le Président** déclare la séance ouverte.

ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité.

1. ASSERMENTATION DE NOUVEAUX CONSEILLERS

M. Jean-Yves Conne, du groupe PLR, domicilié à la rue du Bourg 10, est assermenté. Il remplace M. Etienne Blanc, élu conseiller Municipal.

M. Vincent Arlettaz, du groupe PLR, domicilié à la route de la Conversion 158, qui remplace M. Bruno Gregoir, démissionnaire, est assermenté.

Mme Emilie Hassenstein, du groupe Vert, domiciliée à la Grand-Rue 43, qui remplace M. Christian Lanzrein, démissionnaire, est assermentée.

2. ADOPTION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 7 DECEMBRE 2019

M. Kilian Duggan, signale qu'à la page 12 article 27, au lieu de lire « une autre éventualité » il faut lire « notre réalité est que les bateaux s'élargissent. ».

En bas de la page 12, il faut modifier la phrase « il y a des personnes qui ont une place à très bon prix dans le port communal public et qui la loue » de la manière suivante : « il s'agit des personnes qui disposent d'une place dans des ports privés et qui la louent et qui par ailleurs disposent des places dans le port communal et qui l'utilisent ».

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

3. COMMUNICATIONS DU BUREAU DU CONSEIL COMMUNAL

Correspondance

Le Président a reçu le 23 janvier copie d'un courrier que la Municipalité a adressé à M. Denis Aguet pour répondre à son e-mail du 8 décembre 2019.

En date de 27 février il a reçu copie d'un autre courrier envoyé par la Municipalité à l'association Graines de Ferme en réponse à leur correspondance du 13 février concernant la ferme ouest des Echerins.

Le Président a reçu le 2 février 2020 les démissions de M. Bruno Gregoir et de M. Christian Lanzrein.

Le 23 avril, il a reçu la démission de M. Claude Perret. Son remplaçant M. Eugène Chollet sera assermenté lors de la prochaine séance.

Représentations et invitations

Le 29 janvier, il a assisté au rapport annuel du SDIS ouest- Lavaux.

Votations

Le dimanche 9 février, il y a eu deux votations fédérales. Les résultats pour Lutry sont les suivants :

Taux de participation : 45.64%

Davantage de logements abordables : refusée à 59.57%

Discrimination et incitation à la haine en raison de l'orientation sexuelle : acceptée à 80.76%

Le même jour il y a eu l'élection d'une nouvelle Conseillère d'Etat pour remplacer Mme Jacqueline de Quattro.

Taux de participation : 44.99%

A Lutry, Mme Luisier Brodard Christelle obtient 1871 voix.

Au niveau cantonal elle a été élue avec 56.21%

Election d'un nouveau Syndic.

Taux de participation : 47.14%

M. Charles Monod est élu avec 1932 voix et M. Kilian Duggan a obtenu 1484 voix.

Le Président remercie les membres du bureau électoral ainsi que les conseillers communaux qui ont répondu présent à la convocation, pour leur bonne humeur et l'efficacité pendant les divers dépouillements.

Sortie du Conseil

En fin de présidence, il est de tradition que le président du Conseil organise une sortie. La date prévue était le 27 juin. La sortie ne pourra pas se faire ce jour là. Dans le meilleur des cas, le Président l'organisera à l'automne, mais dans le pire des cas elle sera annulée.

Séance du mois de juin :

Contrairement à ce que le Président avait annoncé par e-mail, il n'est pas certain que la commission de gestion rende son rapport suffisamment tôt pour traiter ce point lors de la séance du 22 juin.

Le Conseil d'Etat a autorisé les communes à reporter les comptes et la gestion à fin septembre.

Afin de ne pas surcharger la séance du 22 juin qui traitera des comptes, le Président propose de faire une séance le lundi 8 juin.

4. DEPOT DE MOTIONS ET DE POSTULATS

M. Marc-Eric Wirth, du groupe socialistes et indépendants de gauche, dépose un postulat concernant l'interdiction de l'affichage publicitaire commercial à Lutry. Il souhaite traiter ce postulat lors de la prochaine séance.

M. André Liechti, du groupe socialistes et indépendants de gauche, dépose le postulat suivant : « pour une politique en faveur des personnes âgées ».

M. Philippe Mingard du groupe PLR, dépose un postulat visant à mettre en place des mesures favorisant la transition énergétique sur le territoire de la Commune de Lutry.

Mme Camille Moser du groupe PLR, dépose le postulat pour un abonnement pour Mobility pour les jeunes lutryens.

5. PREAVIS MUNICIPAL N° 1270/2020 RELATIF A L'ACHAT DES PARCELLES RF 298 ET RF 5783, ROUTE DE LAVAUX 208 ET 219, A LUTRY, PROPRIETE DE DIMAB DEVELOPMENT SA

(Rapport de la Commission des finances, président ad intérim M. Ludovic Paschoud)

(Rapport de la Commission des affaires immobilières, président Jean-Samuel Leuba)

Les présidents des commissions sont dispensés de la lecture de leur rapport par **le Président** puisque tous les conseillers l'ont reçu.

M. Ludovic Paschoud président ad intérim de la commission des Finances précise que la commission devait se prononcer uniquement sur le mode de financement. Le montant de CHF 1'900'000.- sera prélevé sur la trésorerie courante. Dans un deuxième temps, il y aura des transformations dans ces bâtiments. A ce moment là, la Municipalité présentera un nouveau préavis avec les travaux, la consolidation, le coût des travaux, l'achat des parcelles éventuellement et un emprunt.

La Municipalité ne demande pas la parole.

La commission des finances propose les conclusions suivantes, à savoir :

1. d'accorder le crédit nécessaire à cet achat, soit le montant de CHF 1'915'000.- ;
2. d'admettre le mode de financement proposé ;
3. d'autoriser la Municipalité à emprunter un montant CHF 1'900'000.-

Au pupitre M. Jean-Samuel Leuba président de la commission des affaires immobilières signale une coquille. Il s'agit de la parcelle 298 et non pas 296.

Les parcelles se situent au côté sud de la route de Lavaux. C'est le garage DIMAB et au nord le local de vente. L'objet de ce préavis est l'acquisition de ces deux parcelles et non pas l'affectation. Le bâtiment du côté sud est déjà utilisé par la voirie. Il faudra faire un nouveau préavis pour l'affectation. La Municipalité constate que les deux parcelles sont situées le long de la route de Lavaux, à proximité immédiate de la voirie.

La commission a examiné les deux parcelles et le projet de vente. C'est une excellente opportunité pour Lutry. Les accès sont faciles, permettent un accès aux véhicules de la voirie sans devoir entrer dans Lutry.

La Municipalité a présenté une expertise immobilière correspondante au prix de vente et qui permet de dire que le prix est correct.

M. Thierry Buche demande si une expertise a été faite pour déterminer le prix.

M. Jean-Samuel Leuba signale que la Municipalité a demandé une expertise immobilière et le prix correspond au prix de vente sous réserve du mobilier.

La parole n'étant pas demandée, la discussion est close.

Le Conseil adopte les conclusions du préavis à l'unanimité, à savoir :

1. d'autoriser la Municipalité à acquérir les parcelles RF298 et RF 5783 de Lutry, propriétés de Dimab Development SA ;
 2. d'accorder le crédit nécessaire à cet achat, soit le montant de CHF 1'915'000.- ;
 3. d'admettre le mode de financement proposé ;
 4. d'autoriser la Municipalité à emprunter un montant CHF 1'900'000.-
6. REPONSE AU POSTULAT DE LA CONSEILLERE MOSER « POUR DES ESPACES VERTS ET FAVORABLES A LA BIODIVERSITE »

Mme Camille Moser remercie la Municipalité pour la réponse à son postulat qui lui convient.

Mme Cindy Freudenthaler remercie la Municipalité pour son engagement en faveur de la biodiversité. Elle souhaite formuler le **vœu** suivant : inviter la Municipale à inclure dans ses réflexions la possibilité d'actions qui s'adressent aussi aux privés, sous forme de sensibilisation, voire d'incitations, notamment financières.

A travers son programme Nature en Ville, la ville de Lausanne, s'adresse aussi aux particuliers en fournissant de nombreuses recommandations ainsi que des subventions pour la plantation d'arbres indigènes ou l'installation de prairies fleuries.

Votation : la réponse est acceptée à une large majorité.

7. REPONSE AU POSTULAT DU CONSEILLER WEBER « UN ENFANT-UN ARBRE »

M. Claude Weber explique que dans sa réponse, la Municipalité énumère quelques activités pédagogiques qui sont de l'ordre de l'application du plan d'études romand de 2009. Son propos n'était pas d'intervenir dans les activités pédagogiques car ce n'est pas son rôle ni celui de la Municipalité. L'objectif de son postulat était de sensibiliser et découvrir les richesses du patrimoine forestier, en dehors de toute activité scolaire. Il s'agit d'une rencontre festive avec les différents acteurs de la vie communale, autorités, services communaux, parents et enfants. La commune de Bourg-en-Lavaux a réuni 300 personnes dont 80 enfants lors d'une journée de partage et de fête. Il n'est pas satisfait de la réponse de la Municipalité.

M. Etienne Blanc prend note. Suivant la piste donnée par M. Weber, les services communaux ont travaillé sur ce postulat. Ils ont été voir ce qui se faisait à Lausanne. Maintenant la Municipalité comprend qu'il fallait aller du côté de Bourg-en-Lavaux. La réponse a été faite sur la concertation de la direction des écoles de Lutry sur le modèle suivi par l'école de Mémise.

Votation : la réponse est acceptée (44 voix oui, 22 voix non et 6 abstentions).

8. ELECTION D'UN MEMBRE A LA COMMISSION DES AFFAIRES REGIONALES ET INTERCOMMUNALES

Pour remplacer M. Bruno Gregoir, démissionnaire, M. Patrick Sutter, au nom du groupe PLR propose la candidature de **M. Jakob Bircher**. Il est élu par acclamations.

9. ELECTION D'UN MEMBRE A LA COMMISSION DES FINANCES ET DE SON PRESIDENT

Pour remplacer M. Etienne Blanc, élu Conseiller Municipal, M. Patrick Sutter, au nom du groupe PLR propose la candidature de **M. Laurent Fouvy**. Il est élu par acclamations.

Election du président :

M. Cédric Alber, au nom du groupe PLR propose la candidature de **M. Patrick Sutter**.

M. Guy Wolfensberger, au nom du groupe Indépendants & Vert'libéraux propose la candidature de **M. Ludovic Paschoud**.

Il y a deux candidats pour un seul siège. Le Président explique qu'il va donner la parole à chaque candidat ou représentant pour qu'ils expriment leur motivation. Il n'y aura pas de discussion, on passera directement au vote à bulletin secret.

M. Cédric Alber signale qu'il s'agit de respecter un accord passé en 2016 par tous les partis présents et qui confiait la présidence de la commission à un membre PLR. C'est un accord tacite, une règle orale, sans doute encore plus forte qu'une écrite. Elle repose sur la parole donnée et finalement sur l'honneur.

Cet accord sera rediscuté l'année prochaine suite aux résultats des élections communales 2021. M. Patrick Sutter fera un excellent président de la commission des finances avec toutes les capacités qu'il a.

M. Guy Wolfensberger pense qu'il s'agit de trois principes. Il y a un principe institutionnel. En 2017, le Conseil a cédé à la proposition du parti indépendants & Vert'libéraux de stabiliser la commission des finances, qui avait subi un changement brutal de président. Le Conseil leur a proposé une suppléance, qui a été deux fois nécessaire.

Le deuxième principe est une séparation des pouvoirs. L'ancien président de la commission des finances est maintenant le municipal qui a la charge du dicastère des finances. Il serait bien qu'il y ait un contrepoids d'un autre parti.

Le troisième principe est pragmatique, car il reste une petite année pour les élections.

Votation à bulletin secret :

M. Patrick Sutter est élu président de la commission des finances :

Nombre de bulletins distribués	71
Nombre de bulletins rentrés	71
Nombre voix M. Sutter	45
Nombre voix M. Paschoud	25
Nombre voix blancs	1

10. COMMUNICATIONS MUNICIPALES

N° 643/2020 Répartition des dicastères.

Préavis pour la séance du 8 juin 2020

Renouvellement des contrats de location de la patinoire foraine

Crédit additionnel pour le réaménagement du chemin de Crêt-Ministre

Fixation du nombre de conseillers communaux et municipaux pour la législature 2021-2026.

M. Charles Monod donne lecture des mesures qui ont été prises par la Municipalité dans le cadre de la Pandémie exceptionnelle. Les Conseillers vont recevoir une communication officielle avec toutes ces mesures.

La Municipalité penche actuellement sur la mise en place d'un fond COVID-19. Elle prépare un préavis pour la séance du 22 juin.

Le Président remercie et félicite la Municipalité pour le travail effectué pendant cette période de Pandémie. Les conseillers rejoignent le Président avec applaudissements.

11. DISCUSSION SUR LES MOTIONS ET LES POSTULATS DEPOSES AU POINT 4 DE L'ORDRE DU JOUR

M. André Liechti développe son postulat « pour une politique en faveur des personnes âgées ». La Municipalité est invitée à définir une stratégie et une planification en faveur des personnes âgées. Ce plan donnera les lignes directrices dans les domaines du logement, de la mobilité, des prestations de santé et de soutien, de la participation et de l'autodétermination. Les personnes âgées devraient pouvoir vivre de manière autonome le plus longtemps possible. Il faut d'une part un espace de vie suffisamment adapté et d'autre part une prise en charge spécifique.

Le Président ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée la discussion est close.

Mme Claire Glauser signale que la Municipalité étudiera le postulat.

Le postulat est largement accepté (3 abstentions) et renvoyé à la Municipalité.

M. Marc-Eric Wirth, souhaite développer son postulat à la prochaine séance.

M. Philippe Mingard développe son postulat visant à mettre en place des mesures favorisant la transition énergétique sur le territoire de la Commune de Lutry.

Il demande à la Municipalité d'étudier les mesures suivantes destinées à compléter les mesures qui sont ou seront prises par la confédération et le canton pour favoriser la transition énergétique sur le territoire communal :

- Inciter par des subventions communales en complément des subventions cantonales et fédérales les propriétaires immeubles pour :
 - L'étude d'un certificat énergétique cantonal des bâtiments (CECB).
 - La réalisation des travaux d'assainissement des immeubles (isolations, chauffage, panneaux solaires).
 - L'achat de véhicules électriques et l'alimentation électrique des bâtiments pour la recharge sans perturber le réseau.
- Modifier la pratique communale en matière d'autorisation d'installation de panneaux solaires dans la zone ville et villages en actualisant l'étude y relative, et notamment en autorisant la pose de tuiles solaires sans limitation.

Le Président ouvre la discussion.

M. Marc Eric-Wirth se pose une question. Il s'agit de proposer des subventions aux propriétaires privés pour qu'ils puissent mettre leurs bâtiments aux normes. Il se demande si le propriétaire privé ne répercute pas ce coût dans les loyers.

M. Philippe Mingard explique que les propriétaires d'immeubles locatifs sont frileux de faire des investissements. Dans le quartier de Taillepied, il a fait une étude pour chaque

bâtiment, pour voir les panneaux qui pourraient être installés. L'étude comprenait une estimation des coûts, de la consommation et des subventions possibles.

Il a envoyé l'étude à 25 propriétaires privés et gérances et il n'a pas reçu une seule réponse.

M. Philippe Sordet soutient le postulat de M. Mingard. Il a voulu faire une étude dans son immeuble, mais non pas pour faire payer aux locataires, ni pour les subventions recevables, sinon qu'il faut le faire pour être aux normes. Il a essayé de faire venir des ingénieurs, mais ils étaient très occupés. Il faut avoir de projets, mais il faut avoir aussi des bureaux d'ingénieurs ou des prestataires qui sont prêts à faire ces études.

M. Antoine Blondel signale qu'il rénove une maison minergie et a une voiture électrique. Il faut avoir une ambition à long terme pour atteindre l'objectif 2030. Il pense que la Municipalité propose des mesures très ponctuelles comme le certificat CECB qui n'apporte pas grand-chose et il dépend du Canton et pas de la Commune qui ne pourra faire grand-chose non plus. Avec les panneaux solaires, il y aura la commission intercommunale de Lavaux qui posera des problèmes. L'objectif est la diminution de consommation énergétique en 2030. Il faut obtenir une réduction massive avec des mesures très ponctuelles. Il faudrait aller un peu plus loin.

M. Philippe Mingard est persuadé que le CECB est une bonne solution. Souvent les propriétaires ne savent pas le coût de différents investissements. Le prix est de CHF2'000.- et il y a une subvention de CHF1'000.- de part de l'Etat.

M. Sébastien Rod a eu une bonne expérience avec la commune. Il a installé des panneaux photovoltaïques sur le toit. Il s'est renseigné aux SI qui l'ont envoyé vers une entreprise qui travaille avec les SI de Lausanne et il est très content du travail réalisé.

Il soutient ce postulat. Les communes des alentours comme Pully le font déjà. Ils ont en place des mesures de subventionnement des panneaux solaires.

M. Dominique Roulet estime qu'il est facile d'installer des panneaux ou changer le chauffage. Mais le grand nombre de formalités décourage de le faire. Il y a beaucoup à faire dans les bâtiments des années septante pour les isoler. Le propriétaire n'est pas incité à investir.

Mme Marie Claude Rossi signale que des travaux vont être faits dans l'immeuble où elle habite. Quand les locataires ont demandé s'il était possible d'installer des panneaux, la réponse de la Bâloise, propriétaire des immeubles, a été non et elle a refusé d'entrer en matière.

M. Philippe Mingard explique qu'il a mis les gérances en contact avec les entreprises pour que le propriétaire ne soit pas obligé de le faire. Malgré ceci, il n'a pas reçu une seule réponse des 25 études qu'il avait envoyées.

M. Charles Monod signale que certaines choses demandées sont déjà officielles. Tous les conseillers ont reçu le flyer des SI qui notamment met en avant les subventions Ecogest que la Municipalité a décidé de mettre en place pour le 1^{er} janvier de cette année. Il y a une subvention de fr.1'000.- du Canton et la Commune paye une pincée de ce montant.

La discussion est close.

Le postulat est accepté à une large majorité et renvoyé à la Municipalité (3 abstentions).

Mme Camille Moser développe son postulat « pour un abonnement Mobility pour les jeunes lutryens ». Elle souhaite que la Municipalité étudie la possibilité d'offrir aux jeunes lutryens dans leur 19^{ème} année un abonnement Mobility, tout en favorisant l'obtention de leur permis et de leur autonomie, leur permettrait sur la durée de réduire leur empreinte écologique. L'abonnement standard de 12 mois à CHF129.- pourrait être une bonne solution.

Le Président ouvre la discussion.

M. Claude Weber n'est pas d'accord avec le 3^{ème} paragraphe. C'est une fausse bonne idée. Ça présuppose que tous les jeunes lutryens vont avoir un permis de conduire et que dans toutes les familles il y a deux véhicules. En ce moment, il faut essayer de limiter la conduite automobile. Ce n'est donc pas une bonne idée d'offrir aux jeunes cet abonnement. Il propose d'offrir un demi-tarif qui coûte à peu près comme l'abonnement Mobility. Celui-ci pourrait inciter les jeunes à modifier leurs habitudes.

M. Marc-Eric Wirth n'est pas d'accord avec le troisième paragraphe. Il doute que les familles pourraient être incitées à limiter le nombre de voitures. Il ne voit pas non plus pourquoi dans la durée il permettrait de réduire leur empreinte écologique.

M. Guy Wolfensberger dit que depuis 22 ans il a « jeté » sa voiture et est rentré chez Mobility, de même que son frère qui était conseiller communal jusqu'il y a quelques mois. Actuellement, les jeunes passent leur permis de conduire plus tard. Il ne faut pas le lier à l'année de la majorité.

Mme Camille Moser pense que le plus important est l'autonomie. Permettre aux jeunes d'avoir une certaine autonomie tout en leur permettant de ne pas avoir une voiture qui dans sa production a déjà une forte empreinte écologique.

M. Melaine Laesslé pense que c'est un mauvais signal de la part de la Commune d'encourager ce type de mobilité. Il faut avoir une vision qualitative. L'argument d'autonomie certes, mais réalisé avec d'autres moyens de transport notamment les transports publics. Le signal qu'il faut donner aux jeunes est de favoriser un type de mobilité qui soit axée sur les transports en commun dont il y a le plus besoin maintenant. Il y a une surcharge supplémentaire dans les grands axes liée à une recrudescence de l'utilisation de la voiture. Pour Lutry, le plus important c'est les investissements qui se profilent comme par exemple le BHNS. Ces projets sont le futur pour l'autonomie.

Il propose d'amender le postulat en remplaçant Mobility par abonnement demi-tarif.

M. Kilian Duggan signale que la Municipalité étudiera ce postulat et viendra avec un projet plus large. Avec les suggestions et les prises de positions qui ont été faites dans cette assemblée.

Votation : le postulat est accepté et renvoyé à la Municipalité (37 voix pour, 11 voix contre et 8 abstentions).

12. INTERPELLATIONS QUESTIONS ET DIVERS

M. Dominique Roulet demande à la Municipalité si elle peut renseigner sur l'ouverture des zones de détente et de la plage en particulier ainsi que des installations sportives et salles de gym.

M. Kilian Duggan répond que ce n'est pas une obligation de la Confédération ni du Canton de fermer les espaces publics. Ceci a été fait, car Lutry attire beaucoup de monde. La Municipalité a décidé de suspendre ces mesures à partir du 11 mai. Tous les espaces publics seront ouverts à la population. Il faut respecter les prescriptions de l'OFSP.

M. Charles Monod signale que concernant les espaces confinés comme les salles de sport les informations vont suivre. Il y a toujours la problématique liée à la distanciation sociale. Il y a

toutes les contraintes de nettoyage et de désinfection. Le but est de recommencer une activité sportive et de rester en bonne santé.

M. Marc-Eric Wirth signale que la crise que l'on vient de traverser a été utile pour nous remettre en question. Il désire savoir si certaines mesures vont rester en place, comme les livraisons aux aînés, le télétravail et autres.

M. Charles Monod précise que les livraisons à domicile ont déjà diminué un peu. Ils se sont inspirés du Shop, Coop@home et de Métraux. Le télétravail a été nécessaire pour la sécurité des employés. La Commune effectuera des livraisons tant qu'il y aura une demande. Après ce n'est pas son rôle de continuer à le faire. Les expériences qui ont été faites fonctionnent. Des choses extraordinaires peuvent être faites dans des situations sous pression.

Mme Camille Moser demande s'il y a une alternative non physique pour organiser les séances du Conseil.

Le Président répond qu'au début de la crise s'il y avait un sujet urgent, il pouvait être traité par correspondance sans discussion préalable une fois que les commissions s'étaient réunies. Suite à une directive et en respectant les mesures de l'OFSP sécurité on a pu se réunir dans cette salle. Si tous les conseillers étaient présents, il serait nécessaire d'aller dans une salle encore plus grande et à Lutry il n'y en a pas. Mme Moser demande que si la situation devait perdurer, il y a d'autres solutions, par exemple un plan de continuités des activités pour le Conseil communal.

Le Président pense que les deux séances du mois de juin se dérouleront dans cette salle du Grand-Pont.

L'ordre du jour étant épuisé, **le Président** lève la séance à 21h50.

La prochaine séance est fixée au lundi 8 juin 2020 à 20h00

BUREAU DU CONSEIL COMMUNAL

Le Président

Alain Amy

La Secrétaire

Pilar Brentini

